

**JEUNESSE SPORTIVE DU PUY STE REPARADE**

TOURNOI CATEGORIE U11 du 08 décembre 2012

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Ce tournoi est réservé aux catégories poussins. L’inscription est gratuite pour les équipes.

Il s’agit d’un tournoi proposé sur une formule Coupe du Monde où seuls les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour le prochain tour, avec élimination directe ensuite. Les clubs éliminés dès le premier tour joueront un match uniquement en affrontant les l’un des autres clubs éliminés lors de la phase de qualification.

ARTICLE 2 :

Nombre de joueurs par équipe : 7 joueurs+ 3 remplaçants qui pourront entrer tout au long de la rencontre à la faveur des arrêts de jeu à condition de se satisfaire à l’obligation de se présenter à l’arbitre.

ARTICLE 3 : Les règles

Elles respecteront au maximum les règles du football éducatif en vigueur dans le district de Provence, en étant toutefois modifiées sur les points suivants :

* Suppression des hors-jeu
* la distance à respecter par les joueurs de l’équipe adverse au moment de la frappe d’un coup franc est de 6 mètres
* Afin de favoriser le temps de jeu, toute perte de temps (lacets, simulation…) n’entrainera aucun arrêt de jeu.

ARTICLE 4 : Durée des matchs

12 minutes.

Le club se réserve la possibilité de changer la durée des rencontres en fonction des conditions météorologiques ou autres …….

ARTICLE 5 :

Lors de la phase de qualification, il sera attribué :

* 4 points pour un match gagné
* 2 points pour un match nul
* 1 point pour un match perdu.

En cas d’égalité de points à l’issue des poules, le goal-average particulier, puis le goal-average général si nécessaire, départageront les ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, une épreuve de tirs au but départagera les deux équipes, où 3 tireurs dans chaque équipe seront désignés puis si nécessaire 1 tireur jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur.

Lors de la phase finale, il sera immédiatement procédé aux tirs aux buts en cas de score de parité à l’issue du temps réglementaire.

ARTICLE 6 :

L’arbitrage sera assuré par le club organisateur. A l’issue de chaque rencontre un éducateur de chaque équipe devra se rendre auprès de l’arbitre pour constater le résultat qui sera remis immédiatement à la table de marque. Les réclamations devront être déposées à la table de contrôle avant la rencontre suivante à jouer par l’équipe plaignante. Les décisions des organisateurs seront sans appels.

ARTICLE 7 :

Toutes les équipes seront récompensées.

Les équipes se verront remettre leurs récompenses 10 à 15 minutes au plus tard à l’issue de leur dernière rencontre.

ARTICLE 8 :

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d’accident pouvant survenir dans le cadre du tournoi.

**Bonne journée au Puy Ste Réparade et bon tournoi.**

*Le bureau, les dirigeants, les éducateurs*



S